

Entente de service

Obligations du chercheur

1. Détenir un numéro de protocole CIPA valide avant que la plateforme effectue les micro-injections. Dans le cas échéant où un protocole est déjà actif, une modification au protocole doit être soumise et approuvée. Pour les usagers externes veuillez nous contacter.
2. Détenir un numéro de bon de commande.
3. Compléter le formulaire de « [Service de transgénèse de l'UQAM](#) ».
4. Fournir environ 100µg de construction plasmidique.
5. Fournir un rapport démontrant la pureté (rapport D.O. 280/260, 260/230; photo du gel) du transgène et sa concentration.
6. Dans le cas où l'ADN n'a pas été fourni à la date prévue, des frais s'appliqueront pour l'achat des souris.
7. Procéder génotypage des échantillons de queue ou de pavillon d'oreille pour identifier les souriceaux fondateurs.
8. Obligation d'informer la plateforme de transgénèse de l'UQAM de tous les résultats obtenus lors l'analyse de l'ADN provenant du génotypage, au maximum 10 jours ouvrables après la livraison des échantillons.
9. La remise des souriceaux est effectuée à la réception des résultats de génotypage.
10. Pour les animaux qui seront exportés vers une autre institution, vous devez entrer contact avec la plateforme de transgénèse de l'UQAM. Les frais de transport sont à la charge du chercheur.
11. À partir de 6 semaines d'âges soit 3 semaines après la date de sevrage des souriceaux, des frais de per diem et de gestion de colonies seront facturés au chercheur(e) et ce, en dépit des délais qui peuvent survenir lors du transfert des animaux à une autre institution.

Obligations de la plateforme de transgénèse de l'UQAM

1. Le processus de création de souris fondatrices exige un minimum de 10 semaines lorsqu'il n'y a pas de d'attente. L'ordre des demandes de service repose sur les dates d'arrivées des constructions d'ADN.
2. À la réception du formulaire de la plateforme de transgénèse de l'UQAM, un des responsables communiquera avec le soumissionnaire, afin de lui transmettre la date de la séance de microinjection et organiser la réception du matériel génétique.
3. À chaque séance, 150 à 200 embryons sont microinjectés.
4. Notre service de transgénèse utilise de routine la lignée de souris FVB.
5. Le personnel de la plateforme effectuera le sevrage ainsi que les prélèvements de tissus destinés au génotypage des souriceaux.
6. Un nombre de deux fondateurs est garanti pour chaque construction microinjectée. Par définition, une « fondatrice » signifie une souris née de la microinjection d'embryons par une construction d'ADN et qui possède au moins une copie du transgène.
7. La plateforme de transgénèse de l'UQAM n'est nullement responsable des dommages directs ou indirects concernant le temps que nécessitera la création d'un minimum de 2 souris fondatrices transgéniques.
8. La plateforme de transgénèse de l'UQAM ne garantit pas l'expression du transgène.

Pour toute information complémentaire, veuillez communiquer avec transgene.uqam@gmail.com . Un des responsables du service communiquera avec vous.